

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES  
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

**Séance du 30 octobre 2019**

Présents: KAES Ali, bourgmestre  
AUST Alain et WEIS Nico, échevins  
WAMPACH Jean Claude, secrétaire communal

**Le collège échevinal,**

Objet: Plan d'aménagement particulier; section FB de Fohren: PAP  
«Dikricherstrooss » à Fohren

Le Collège Echevinal,

Vu le dossier du 21 octobre 2019 élaboré par le bureau d'études ESPACE ET PAYSAGES de Esch/Alzette concernant un PAP dénommé «Dikricherstrooss » à Fohren pour le compte de TERMINUS HOME s.a. de Bettel;

Vu les articles 30 - 33 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, modifiée par la loi du 19 juillet 2005;

Vu la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Considérant que le dossier du 21 octobre 2019 qui se compose s'une partie écrite et graphique, ainsi que du rapport justificatif avec des annexes est conforme au plan d'aménagement général en vigueur de la commune de Tandel ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

**Décide de soumettre le présent dossier pour avis à la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur.**

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Collège Echevinal,  
(Suivent les signatures,)  
pour extrait conforme à Bastendorf, le 30 octobre 2019

le Bourgmestre

Le Secrétaire

